

MERCREDI 8 JUILLET 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

HANDICAP - INCLUSION

La Ville et le CCAS de Sainte-Maxime s'engagent pour 3 ans avec le FIPHFP*

*Fonds pour l'insertion des personnes handicapées pour la Fonction publique

Les signataires s'engagent à renforcer leurs actions en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

M. Vincent MORISSE, Maire de la Ville et Président du CCAS de Sainte-Maxime et Mme Marine NEUVILLE, Directrice du FIPHFP, en présence de M. Thierry ALLEMAND, Directeur territorial au handicap PACA et Corse du FIPHFP, ont officiellement signé une convention de 3 ans pour la période 2025-2027. Cette signature avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) permet d'assurer la pérennisation des actions engagées par la Ville et le CCAS de de Sainte-Maxime en matière d'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Cette convention s'appuie sur une politique handicap déjà solide.

Bien avant la signature de cette convention, la Ville et le CCAS de Sainte-Maxime avaient déjà développé une politique volontariste en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap. Depuis plusieurs années, de nombreux aménagements de postes sont réalisés en lien avec la médecine du travail afin de favoriser le maintien dans l'emploi des agents. Les collectivités accompagnent également les parcours de reclassement professionnel grâce à des stages d'immersion et des formations adaptées, tout en menant des actions régulières de sensibilisation et de recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi. Cet engagement s'est également traduit par le recrutement d'apprentis, de contrats aidés et par une participation active à des initiatives nationales telles que le DuoDay.

Ces actions ont permis à la Ville et au CCAS d'afficher depuis de nombreuses années des taux d'emploi de travailleurs en situation de handicap supérieurs à l'obligation légale de 6 %.

Au 31 décembre 2025, la Ville de Sainte-Maxime affiche un taux d'emploi direct de 9,94 %, avec 36 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour un effectif déclaré de 362 agents. Le CCAS atteint quant à lui un taux d'emploi direct de 15,79 %, avec 12 bénéficiaires de l'obligation d'emploi pour un effectif déclaré de 76 agents.

Une convention pour la période 2025-2027

Cette convention s'inscrit dans la continuité d'une démarche engagée depuis plusieurs années par la Ville et le CCAS de Sainte-Maxime en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap et permet de renforcer leurs actions.

Cette convention bénéficie d'un budget de 258 640 € dont près de 174 640 € financés par le FIPHFP (67%) et 84 000 € financés par les actions déjà mises en place par la Ville et le CCAS de Sainte-Maxime en matière de recrutement et de maintien dans l'emploi (études et aménagements des postes de travail).

À propos du FIPHFP

Créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées pour la Fonction Publique (FIPHFP) œuvre dans les trois versants de la Fonction publique. Il finance, impulse et aide les employeurs publics dans la réalisation de leurs actions relatives au recrutement, au maintien dans l'emploi et à l'accompagnement des parcours professionnels des personnes en situation de handicap. En 2025, 41 384 recrutements ont été réalisés et 8 682 personnes ont été maintenues en emploi, le taux d'emploi dans la Fonction publique continuant à progresser pour atteindre 6,36%. Le FIPHFP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique Territoriale, de la fonction publique Hospitalière et du budget (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

+ d'infos : www.fiphfp.fr

Suivez le FIPHFP sur LinkedIn et sur X [@FIPHFP](#)

À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires. Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

Contacts Presse :
FIPHFP

Blandine Dabrowski - b.dabrowski@agence-cid.fr

Chloé Lemahieu - 06 89 57 84 63 - c.lemahieu@agence-cid.fr

Contact presse

Ville de Sainte-Maxime : Sandra MONNI, DGA RH – smonni@ste-maxime.fr / 06 07 08 69 59